

Fiche de données de sécurité

PVP bâton de colle(bleu/rouge/blanc/jaune/vert/violet)

Ningbo Deli Imp & Exp Co.,Ltd.

SDS nombre : P2018082203

Version Num:1.0

Date d'émission:28/08/2018

Conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006 (REACH) avec son amendement au règlement (UE) 2015/830 de la Commission

REACH.FRA.FR

SECTION 1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	PVP bâton de colle(bleu/rouge/blanc/jaune/vert/violet)
Synonymes	Pas Disponible
Autres moyens d'identification	Pas Disponible

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes :	Coller le papier
Utilisations déconseillées	Sans Objet

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom du fournisseur	Ningbo Deli Imp & Exp Co.,Ltd.
Adresse	#301,Xu Xiake Rd ,Deli xingling zone industrielle, Ninghai ,Ningbo ,Zhejiang,La chine.
Téléphone	+86-574-59976622
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	+86-18367450523
Courriel	whp@nbdeli.com
Nom de l'importateur	
Adresse	
Téléphone	
Courriel	

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Association / Organisation	
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	
Autres numéros de téléphone d'urgence	+33 1 45425959(Centres français de poison, Conseil médical)

SECTION 2 IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

N'est pas considéré comme un mélange dangereux conformément à la Reg. (CE) n ° 1272/2008 et de leurs amendements. Non classé comme marchandise dangereuse pour le transport.

Classification selon la directive EC Numéro 1272/2008 [CLP]	Pas classés
---	-------------

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme(s) de danger	Sans Objet
--------------------------	------------

MENTION D'AVERTISSEMENT	SANS OBJET
-------------------------	------------

Déclaration(s) sur les risques

Sans Objet

Déclaration(s) supplémentaires

Sans Objet

Déclarations de Sécurité: Général

Sans Objet

Déclarations de Sécurité: Prévention

Sans Objet

Déclarations de Sécurité: Réponse

Sans Objet

Continued...

PVP bâton de colle(bleu/rouge/bleu/jaune/vert/violet)

Déclarations de Sécurité: Stockage

Sans Objet

Déclarations de Sécurité: Élimination

Sans Objet

2.3. Autres dangers

L'ingestion peut provoquer des dommages sur la santé*.

SECTION 3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**3.1.Substances**

Voir Composition sur les ingrédients Section 3.2

3.2.Mélanges

1.Numéro CAS 2.EC Num 3.Numéro index 4.Numéro REACH	%[poids]	Nom	Classification selon la directive EC Numéro 1272/2008 [CLP]
1.7732-18-5 2.231-791-2 3.Pas Disponible 4.Pas Disponible	60-65	<u>eau</u>	Pas classés
1.9003-39-8 2.Pas Disponible 3.Pas Disponible 4.Pas Disponible	20-25	<u>crospovidone</u>	Pas classés
1.56-81-5 2.200-289-5 3.Pas Disponible 4.Pas Disponible	3-7	<u>glycerol</u>	Pas classés
1.26264-14-2 2.Pas Disponible 3.Pas Disponible 4.Pas Disponible	3-7	<u>PROPANEDIOL</u>	Pas classés
1.822-16-2 2.212-490-5 3.Pas Disponible 4.Pas Disponible	3-7	<u>acides-gras-de-suif-hydrogénés.-sels-de-sodium</u>	Pas classés
1.147-14-8 2.205-685-1 3.Pas Disponible 4.Pas Disponible	0-1.5	<u>C.I. Pigment Blue 15</u>	Pas classés
1.6358-85-6 2.228-787-8 3.611-024-00-1 4.Pas Disponible	0-1.5	<u>C.I. Pigment Yellow 12</u>	Pas classés
1.1328-53-6 2.215-524-7 3.Pas Disponible 4.Pas Disponible	0-1.5	<u>C.I. Pigment Green 7</u>	Pas classés
1.5280-68-2 2.226-103-2 3.Pas Disponible 4.Pas Disponible	0-1.5	<u>N-(4-chloro-2,5-diméthoxyphényl)-3-hydroxy-4-[[2-méthoxy-5-(phénylamino)carbonyl]phényl]azo]naphtalène-2-carboxamide</u>	Pas classés
1.596-27-0 2.209-881-8 3.Pas Disponible 4.Pas Disponible	0-0.5	<u>o-cresolphthalein</u>	Pas classés
1.54351-85-8 2.254-121-0 3.Pas Disponible 4.Pas Disponible	0-0.1	<u>acide 2,2'-([1,1'-biphényl]-4,4'-diyldivinyène)bis(benzènesulfonique)</u>	Pas classés
1.36457-20-2 2.253-049-7 3.Pas Disponible 4.Pas Disponible	0-0.06	<u>Butylparaben de sodium</u>	Toxicité aiguë (par voie orale), catégories de danger 4, Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 1; H302, H318

SECTION 4 PREMIERS SECOURS**4.1. Description des premiers secours**

Contact des yeux	Si ce produit entre en contact avec les yeux : <ul style="list-style-type: none"> ▶ Rincez la région touchée à l'eau. ▶ Si l'irritation persiste, consultez un médecin.
-------------------------	--

PVP bâton de colle(bleu/rouge/blanc/vert/violet)

	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Seule une personne qualifiée peut ôter les lentilles de contact après une blessure de l'œil.
Contact avec la peau	<p>Si le produit entre en contact avec la peau:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés, chaussures incluses. ▶ Laver les zones affectées à grand eau (et du savon si disponible). ▶ Rechercher un avis médical dans le cas d'une irritation.
Inhalation	<ul style="list-style-type: none"> ▶ En cas d'inhalation de fumées ou d'ingestion de produits de combustion : Déplacez-vous vers un endroit aéré. ▶ En général, d'autres mesures ne sont pas nécessaires.
Ingestion	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Rincez la bouche avec beaucoup d'eau. ▶ Si l'irritation ou la gêne continuent, consultez un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Voir la section 11

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter symptomatiquement.

SECTION 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Le produit contient une proportion substantielle d'eau et donc il n'y a pas de restriction sur le type de média d'extinction à utiliser. Le choix du média d'extinction doit prendre en compte les zones environnantes.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Incompatibilité au feu	Non connu.
-------------------------------	------------

5.3. Conseils aux pompiers

Lutte Incendie	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Appelez les pompiers et indiquez-leur le lieu et la nature du risque. ▶ Mettez un appareil respiratoire et des gants de protection conçus pour lutter contre le feu.
Risque D'Incendie/Explosion	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Solide qui présente une combustion difficile ou est difficile à allumer. ▶ Eviter la génération de poussières, particulièrement de nuage de poussière dans un lieu non-ventilé ou confiné car les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air ou toutes autres sources d'allumage i.e. flamme ou étincelle, vont provoquer un feu ou une explosion. <p>Les produits de combustion incluent: Monoxyde de carbone (CO) dioxyde de carbone (CO2) oxydes d'azote (NOx) autres produits de pyrolyse typiques de la combustion de produits organiques.</p>

SECTION 6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Voir l'article 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Voir section 12

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Eclaboussures Mineures	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Nettoyer les déchets régulièrement et les éclaboussures anormales immédiatement. ▶ Eviter de respirer les poussières et les contacts avec les yeux et la peau.
Eclaboussures Majeures	<p>Risque modéré.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ ATTENTION: Avertir le personnel dans la zone.

6.4. Référence à d'autres sections

Le conseil sur l'équipement de protection individuel est contenu dans la rubrique 8 de la FDS.

SECTION 7 MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation Sure	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Limiter tout contact personnel inutile. ▶ Porter des vêtements de protection en cas de risques d'exposition.
Protection anti- Feu et explosion	Voir Section 5
Autres Données	Respectez les conseils de stockage et d'usage du fabricant.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Container adapté	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Container polyéthylène ou polypropylène. ▶ Vérifier que tous les containers sont clairement étiquetés et sans fuite.
Incompatibilité de Stockage	<p>Eviter une conservation avec des agents de réduction. Eviter le stockage avec des acides forts, des chlorures d'acide, des anhydrides d'acides et des agents oxydants. Eviter les acides forts et les bases fortes.</p>

PVP bâton de colle(bleu/rouge/bleu/jaune/vert/violet)

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir section 1.2

SECTION 8 CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

NIVEAU SANS EFFET DÉRIVÉ (DNEL)

Pas Disponible

PRÉVISIBLE SANS EFFET (PNEC)


Pas Disponible

VALEURS LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE (VLEP)

DONNEES SUR LES INGREDIENTS

Source	Composant	Nom du produit	VME	STEL	pic	Notes
La France des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle - VLE/VME (français)	glycerol	Glycérine (aérosols de)	10 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôle d'ingénierie approprié	Une ventilation locale d'évacuation est habituellement nécessaire. Si un risque d'exposition existe, il faut porter un respirateur approuvé.
8.2.2. Protection Individuelle	
Protection des yeux/du visage.	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Lunettes de sécurité avec des protections sur le côté. ▶ Masque chimique.
Protection de la peau	Voir protection Main ci-dessous
Protection des mains / pieds	La durée et l'aptitude des types de gants dépendent de l'usage. Les facteurs suivants sont importants lors du choix de gants : fréquence et durée des contacts, résistance chimique du matériau qui constitue les gants, épaisseur des gants et dextérité.
Protection corporelle	Voir Autre protection ci-dessous
Autres protections	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Tenue complète. ▶ Tablier en P.V.C.

Protection respiratoire

- ▶ Les respirateurs peuvent être nécessaires quand les contrôles d'ingénierie et administratifs n'empêchent pas de manière adéquate les expositions.

8.2.3. Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Voir section 12

SECTION 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	blanc/rouge/bleu/jaune/vert/violet solide		
État Physique	solide	Densité relative (Water = 1)	Pas Disponible
Odeur	Pas Disponible	Coefficient de partition n-octanol / eau	Pas Disponible
Seuil pour les odeurs	Pas Disponible	Température d'auto-allumage (°C)	Pas Disponible
pH (comme fourni)	Pas Disponible	Température de décomposition	Pas Disponible
Point de fusion / point de congélation (°C)	Pas Disponible	Viscosité (cSt)	Pas Disponible
Point d'ébullition initial et plage d'ébullition (°C)	Pas Disponible	Poids Moléculaire (g/mol)	Pas Disponible
Point d'éclair (°C)	Pas Disponible	goût	Pas Disponible
Taux d'évaporation	Pas Disponible	Propriétés explosives	Pas Disponible
Inflammabilité	Non inflammable	Propriétés oxydantes	Pas Disponible
Limite supérieure d'explosivité	Pas Disponible	La tension de surface (dyn/cm or mN/m)	Sans Objet
Limite inférieure d'explosivité (LIE)	Pas Disponible	Composé volatile (%vol)	Pas Disponible
Pression de vapeur (kPa)	Pas Disponible	Groupe du Gaz	Pas Disponible
hydrosolubilité (g/L)	Pas Disponible	pH en solution (1%)	Pas Disponible

Continued...

PVP bâton de colle(bleu/rouge/blanc/jaune/vert/violet)

Densité de vapeur (Air = 1)

Pas Disponible

VOC g/L

Pas Disponible

9.2. Autres informations

Pas Disponible

SECTION 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité	Voir section 7.2
10.2. Stabilité chimique	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Présence de matériaux incompatibles. ▶ Le produit est considéré stable.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Voir section 7.2
10.4. Conditions à éviter	Voir section 7.2
10.5. Matières incompatibles	Voir section 7.2
10.6. Produits de décomposition dangereux	Voir section 5.3

SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

toxicité aiguë	crospovidone	Orale (rat) LD 50: >100,000 mg/kg ^[2]
	glycerol	Oral (Cochon d'inde) LD50: 7750 mg/kg ^[2] Oral (souris) LD50: 4090 mg/kg ^[2] Orale (rat) LD 50: 12600 mg/kg ^[2]
	C.I. Pigment Blue 15	Orale (rat) LD 50: 10000 mg/kg ^[2]
	C.I. Pigment Yellow 12	Orale (rat) LD 50: 10800 mg/kg ^[2]
	C.I. Pigment Green 7	Oral (souris) LD50: 8400 mg/kg ^[2] Orale (rat) LD 50: 14000 mg/kg ^[2]
	N-(4-chloro-2,5-diméthoxyphényl)-3-hydroxy-4-[[2-méthoxy-5-[(phénylamino)carbonyl]phényl]azo]naphthalène-2-carboxamide	Orale (rat) LD 50: 10000 mg/kg ^[2]
	ButylParaben De Sodium	Oral (souris) LD50: 950 mg/kg ^[2]
	Irritation / corrosion	Aucune donnée disponible
	Lésions oculaires graves / irritation	Aucune donnée disponible
	Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Aucune donnée disponible
Mutagenéité	Aucune donnée disponible	
Cancérogénicité	CAS nombre	CIRC Groupe
	9003-39-8	3
reproducteur	Aucune donnée disponible	
STOT - exposition unique	Aucune donnée disponible	
STOT - exposition répétée	Aucune donnée disponible	
risque d'aspiration	Aucune donnée disponible	

Légende:

1 Valeur obtenue substances Europe de l'ECHA enregistrés de -. Toxicité aiguë 2 Valeur obtenue à partir de la fiche signalétique du fabricant, sauf les données spécifiées soient extraites du RTECS - Registre des effets toxiques des substances chimiques

PVP bâton de colle(bleu/rouge/bleu/jaune/vert/violet)

SECTION 12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

PVP bâton de colle(bleu/rouge/bleu/jaune/vert/violet)	Aucune donnée disponible
--	--------------------------

12.2. Persistance et dégradabilité

Composant	Persistance: Eau/Sol	Persistance: Air
eau	BAS	BAS
crospovidone	BAS	BAS
glycerol	BAS	BAS
C.I. Pigment Blue 15	HAUT	HAUT
C.I. Pigment Yellow 12	HAUT	HAUT
o-cresolphthalein	HAUT	HAUT

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Composant	Bioaccumulation
eau	BAS (LogKOW = -1.38)
crospovidone	BAS (LogKOW = 0.2484)
glycerol	BAS (LogKOW = -1.76)
C.I. Pigment Blue 15	BAS (BCF = 11)
C.I. Pigment Yellow 12	BAS (BCF = 5.4)
C.I. Pigment Green 7	BAS (BCF = 74)
o-cresolphthalein	MOYEN (LogKOW = 4.153)

12.4. Mobilité dans le sol

Composant	Mobilité
eau	BAS (KOC = 14.3)
crospovidone	BAS (KOC = 40.46)
glycerol	HAUT (KOC = 1)
C.I. Pigment Blue 15	BAS (KOC = 10000000000)
C.I. Pigment Yellow 12	BAS (KOC = 79680)
o-cresolphthalein	BAS (KOC = 839300)

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

	P	B	T
Des données disponibles	Sans Objet	Sans Objet	Sans Objet
Critères PBT remplis?	Sans Objet	Sans Objet	Sans Objet

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

SECTION 13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination du produit / emballage	Percer les containers afin de prévenir une ré-utilisation. NE PAS permettre à l'eau provenant du lavage ou de l'équipement de pénétrer dans les conduits d'eau. Il peut s'avérer nécessaire de collecter toute l'eau de lavage pour un traitement préalable avant l'élimination.
Options de traitement des déchets	Pas Disponible
Options d'élimination par les égouts	Pas Disponible

SECTION 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Étiquettes nécessaires

Polluant marin	aucun
-----------------------	-------

Transport terrestre (ADR): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

Continued...

PVP bâton de colle(bleu/rouge/blanc/vert/jaune/violet)

14.1. Numéro ONU	Sans Objet
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	Sans Objet
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	classe : Sans Objet Risque Secondaire : Sans Objet
14.4. Groupe d'emballage	Sans Objet
14.5. Dangers pour l'environnement	Sans Objet
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Identification du risque (Kemler) : Sans Objet Code de classification : Sans Objet Etiquette de danger : Sans Objet Dispositions particulières : Sans Objet quantité limitée : Sans Objet

Transport aérien (ICAO-IATA / DGR): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

14.1. Numéro ONU	Sans Objet
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	Sans Objet
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Classe ICAO/IATA : Sans Objet Sous-risque ICAO/IATA : Sans Objet Code ERG : Sans Objet
14.4. Groupe d'emballage	Sans Objet
14.5. Dangers pour l'environnement	Sans Objet
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Dispositions particulières : Sans Objet Instructions d'emballage pour cargo uniquement : Sans Objet Maximum Qté / Paquet pour cargo uniquement : Sans Objet Instructions d'emballage pour cargo et vaisseaux passagers : Sans Objet Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet : Sans Objet Qté de paquets limités dans avion passager et de cargaison : Sans Objet Quantité Limitée Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet : Sans Objet

Transport maritime (IMDG-Code / GGVSee): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

14.1. Numéro ONU	Sans Objet
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	Sans Objet
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Classe IMDG : Sans Objet IMDG Sous-risque : Sans Objet
14.4. Groupe d'emballage	Sans Objet
14.5. Dangers pour l'environnement	Sans Objet
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	N° EMS : Sans Objet Dispositions particulières : Sans Objet Quantités limitées : Sans Objet

Le transport fluvial (ADN): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

14.1. Numéro ONU	Sans Objet
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	Sans Objet
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Sans Objet : Sans Objet
14.4. Groupe d'emballage	Sans Objet
14.5. Dangers pour l'environnement	Sans Objet
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Code de classification : Sans Objet Dispositions particulières : Sans Objet

PVP bâton de colle(bleu/rouge/bleu/jaune/vert/violet)

Quantités Limitées	Sans Objet
Équipement requis	Sans Objet
Feu cônes nombre	Sans Objet

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Sans Objet

SECTION 15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****EAU(7732-18-5) EST DISPONIBLE DANS LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES SUIVANTS**

Inventaire européen des substances chimiques douanes ECICS (en anglais)
 UE REACH Le règlement (CE) n ° 1907/2006 - Annexe IV - Exemptions de l'obligation d'enregistrement conformément à l'article 2 (7) (a) (en anglais)

Union européenne - Inventaire Européen des Substances Chimiques Commerciales Existantes (EINECS) (en anglais)

CROSPVIDONE(9003-39-8) EST DISPONIBLE DANS LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES SUIVANTS

Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer (CIRC) - Agents classés par les Monographies du CIRC

Inventaire européen des substances chimiques douanes ECICS (en anglais)

GLYCEROL(56-81-5) EST DISPONIBLE DANS LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES SUIVANTS

Inventaire européen des substances chimiques douanes ECICS (en anglais)
 La France des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle - VLE/VME (français)

Union européenne - Inventaire Européen des Substances Chimiques Commerciales Existantes (EINECS) (en anglais)

PROPANEDIOL(26264-14-2) EST DISPONIBLE DANS LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES SUIVANTS

Sans Objet

ACIDES-GRAS-DE-SUIF-HYDROGÉNÉS,-SELS-DE-SODIUM(822-16-2) EST DISPONIBLE DANS LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES SUIVANTS

Inventaire européen des substances chimiques douanes ECICS (en anglais)

Union européenne - Inventaire Européen des Substances Chimiques Commerciales Existantes (EINECS) (en anglais)

C.I. PIGMENT BLUE 15(147-14-8) EST DISPONIBLE DANS LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES SUIVANTS

Inventaire européen des substances chimiques douanes ECICS (en anglais)

Union européenne - Inventaire Européen des Substances Chimiques Commerciales Existantes (EINECS) (en anglais)

C.I. PIGMENT YELLOW 12(6358-85-6) EST DISPONIBLE DANS LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES SUIVANTS

Confédération européenne des syndicats liste prioritaire (CES) pour REACH autorisation
 Du Règlement REACH (CE) N ° 1907/2006, Annexe XVII - Restrictions à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances dangereuses, les mélanges et les articles
 Du Règlement REACH (CE) N ° 1907/2006, Annexe XVII (Annexe 2) Cancérogènes: catégorie 1B (Tableau 3.1)/catégorie 2 (Tableau 3.2)

Inventaire européen des substances chimiques douanes ECICS (en anglais)
 L'Union européenne (UE) à l'Annexe I de la Directive 67/548/CEE relative à la Classification et à l'Étiquetage des Substances Dangereuses - mise à jour par l'ATP: 31
 L'Union européenne (UE) Règlement (CE) N ° 1272/2008 relatif à la Classification, à l'Étiquetage et à l'Emballage des Substances et des Mélanges - Annexe VI
 Union européenne - Inventaire Européen des Substances Chimiques Commerciales Existantes (EINECS) (en anglais)

C.I. PIGMENT GREEN 7(1328-53-6) EST DISPONIBLE DANS LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES SUIVANTS

Inventaire européen des substances chimiques douanes ECICS (en anglais)

Union européenne - Inventaire Européen des Substances Chimiques Commerciales Existantes (EINECS) (en anglais)

N-(4-CHLORO-2,5-DIMÉTHOXYPHÉNYL)-3-HYDROXY-4-[[2-MÉTHOXY-5-[(PHÉNYLAMINO)CARBONYL]PHÉNYL]JAZO]NAPHTALÈNE-2-CARBOXAMIDE(5280-68-2) EST DISPONIBLE DANS LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES SUIVANTS

Inventaire européen des substances chimiques douanes ECICS (en anglais)

Union européenne - Inventaire Européen des Substances Chimiques Commerciales Existantes (EINECS) (en anglais)

O-CRESOLPHTHALEIN(596-27-0) EST DISPONIBLE DANS LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES SUIVANTS

Inventaire européen des substances chimiques douanes ECICS (en anglais)

Union européenne - Inventaire Européen des Substances Chimiques Commerciales Existantes (EINECS) (en anglais)

ACIDE 2,2'-([1,1'-BIPHÉNYL]-4,4'-DIYLDIVINYLÈNE)BIS(BENZÈNESULFONIQUE)(54351-85-8) EST DISPONIBLE DANS LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES SUIVANTS

Inventaire européen des substances chimiques douanes ECICS (en anglais)

Union européenne - Inventaire Européen des Substances Chimiques Commerciales Existantes (EINECS) (en anglais)

BUTYLPARABEN DE SODIUM(36457-20-2) EST DISPONIBLE DANS LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES SUIVANTS

Inventaire européen des substances chimiques douanes ECICS (en anglais)

Union européenne - Inventaire Européen des Substances Chimiques Commerciales Existantes (EINECS) (en anglais)

Cette SDS est en conformité avec les réglementations européennes et modifications suivantes - dans la mesure où elles sont applicables : 98/24/EC, 92/85/EC, 94/33/EC, 91/689/EEC, 1999/13/EC, Règlement (UE) no 2015/830, règlement (CE) no 1272/2008 et de leurs amendements ainsi qu'avec les réglementations Britanniques suivantes :

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée par le fournisseur pour la substance ou le mélange.

SECTION 16 AUTRES INFORMATIONS**Codes pleine de risques de texte et de danger**

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.

Continued...

PVP bâton de colle(bleu/rouge/bleu/jaune/vert/violet)**autres informations**

La fiche technique santé-sécurité (SDS) est un outil de communication orienté sur le risque et qui doit être utilisé dans le cadre de la politique d'évaluation du risque. De nombreux facteurs peuvent influencer la diffusion d'information au sujet des risques sur le lieu de travail ou dans d'autres cadres.

Pour des conseils détaillés sur les équipements de protection individuels, se référer aux standards CEN de l'UE suivants :

EN 166 - Protection individuelle des yeux

EN 340 - Vêtements de protection

EN 374 - Gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes.

EN 13832 - Protection des chaussures contre les produits chimiques

EN 133 - Protection individuelle pour la respiration

Définitions et abréviations

PC – TWA : Concentration autorisée - moyenne pondérée dans le temps

PC-STEL : Concentration autorisée - Limite d'exposition à court terme

IARC : Centre international de recherche sur le cancer

ACGIH : Conférence américaine des hygiénistes gouvernementaux

STEL : Limite d'exposition à court terme

TEEL : Limites d'exposition d'urgence temporaire

IDLH : Concentrations immédiatement dangereuses pour la vie ou la santé

FSO : Facteur de sécurité olfactive

DSENO : Dose sans effet nocif observé

DMENO : Dose minimale avec effet nocif observé

TLV : Valeur limite seuil

LOD : Limite de détection

OTV : Valeur de seuil olfactif

FBC : Facteurs de bioconcentration

IBE : Indice biologique d'exposition